

On m'a demandé d'accorder une somme de cinq cent piastres, destinée à être présentée en prix aux Sauvages de la Rivière Fraser, lors de la célébration de la fête de la Reine à New-Westminster, en 1873. Jusqu'ici le gouvernement colonial avait l'habitude de donner une gratification semblable, et je serais heureux si j'avais l'ordre de la continuer.

Je me suis abstenu de proposer d'autres crédits, attendu qu'ils dépendront de ce que pourra être le traitement futur de nos sauvages et seront facilités, je n'ai pas besoin de le dire, par les explications personnelles qui pourraient accompagner mon rapport. S'il entre dans vos attributions d'en fournir l'occasion en visitant bientôt notre Province, cette mesure aura les plus heureux résultats, et ce sera un véritable plaisir pour moi de vous recevoir cordialement.

Il est très-désirable que l'on prenne le plus tôt possible des mesures pour fixer ou déterminer les réserves des Sauvages dans les parties de la Province où les colons blancs sont aujourd'hui anxieux de s'assurer de leurs droits de pré-emption. Actuellement le gouvernement local insiste souvent, auprès de moi, pour retirer les réserves qui ont été mises sur les terres afin de permettre aux sauvages de choisir leurs réserves avant que les blancs ne s'établissent.

J'ai, de plus, l'honneur d'accuser réception de votre télégramme autorisant un crédit de quinze cent piastres en faveur de cette agence; et dans ma prochaine lettre je vous enverrai les titres des paiements qui auront été faits à même cette somme.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. W. POWELL,
Surintendant des affaires des Sauvages.

William Spragge, Ecr., D. S. A. S.
Ottawa.